Une société demande à Mohamed de s'appeler Alexandre, il porte plainte

08/10/2010 à 17h20



Addendum vidéo du 08/10/2010 :

Le jeune homme qui a porté plainte se voit désormais sollicité par tous les médias y compris étrangers.

Un lycéen prénommé Mohamed, en stage d'un mois en tant que commercial dans une société d'alimentation à domicile, a porté plainte pour discrimination contre la direction qui lui demandait de changer son prénom en Alexandre auprès des clients.

Son travail consistait à téléphoner à une liste de clients pour leur proposer des promotions. "*J'avais préparé mon argumentaire ainsi : "Service clientèle, bonjour. Mohamed à l'appareil*", quand le directeur adjoint est venu vers moi pour me dire : "*Mohamed, ce n'est pas courant. Tu vas t'appeller Alexandre, ça passe mieux*"", a expliqué le lycéen.

"*Ca m'a choqué de la part d'un cadre, je suis français, né en*

France et je veux vivre avec mon vrai prénom comme tout le monde”, a remarqué le jeune homme.

Son avocat a rappelé que les faits constituent un délit pénal en évoquant un arrêt de la Cour de Cassation du 10 novembre 2009, qui stipule “que le fait de demander à un salarié de changer son prénom d’origine étrangère pour un prénom d’origine française est une atteinte à ses droits et une discrimination”, a-t-il précisé.

Le Progrès

(Merci à Firewall et Léandre)